

PLAN D'ÉDUCATION A L'ÉCOCITOYENNETÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE PROGRAMME DANS LES ÉCOLES

1 - Démarche ÉCOLE ÉCO-CITOYENNE ET SON QUARTIER

A l'attention des écoles publiques de Saint-Etienne Métropole

LA DÉMARCHE « ÉCOLE ÉCO-CITOYENNE ET SON QUARTIER »

La démarche « école éco-citoyenne et son quartier » est une démarche volontaire qui contribue à l'apprentissage par les jeunes et par toute la communauté scolaire des enjeux du développement durable. Elle s'adresse aux écoles élémentaires et primaires.

Elle s'inscrit dans la réalité d'une école, d'un quartier et du territoire. Elle repose sur un programme d'actions concrètes s'inscrivant dans la durée touchant à la fois l'usage des locaux, l'organisation de la vie scolaire et les contenus pédagogiques sur des thématiques à enjeux pour le territoire :

- La gestion de la ressource Eau,
- La réduction et le tri des Déchets,
- La préservation de la Biodiversité,
- La maîtrise de la consommation d'Energie.

La démarche « école éco-citoyenne et son quartier » s'inscrit dans le cadre du projet d'école.

Le challenge de la démarche réside en :

- une mise en cohérence entre la théorie et la mise en place d'actions pérennes,
- une cohésion forte au sein des équipes pédagogiques,
- une implication de l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche :
 - le personnel technique et administratif mis à disposition par les municipalités au sein des écoles,
 - les différents services concernés par ces enjeux (mission développement durable, service éducation, services techniques, ...),
 - les organismes périscolaires (centre de loisirs et d'animation, centre social, maison de quartier, ...),
 - les personnes ou structures du territoire communal déjà engagées dans la vie de l'école (bénévoles, associations, parents d'élèves ...),
 - la continuité à l'intérieur du cycle 3 (CM1-CM2) en lien avec le collège (6^{ème}),
- et bien entendu une implication de l'ensemble des élèves, bénéficiaires mais surtout principaux acteurs de la démarche.

Tous les acteurs de l'école vont échanger et agir ensemble à travers la mise en œuvre d'un programme d'actions concrètes en vue :

- de respecter l'environnement, les Hommes et le territoire,
- d'améliorer les comportements quotidiens et les habitudes de consommation,
- d'instituer un meilleur respect des locaux et des espaces de vie,
- d'insérer l'établissement dans son quartier, sa commune et son territoire.

La démarche des écoles doit être une démarche d'investigation, d'approche d'éducation scientifique dont le résultat sera la réussite des défis proposés par Saint-Etienne Métropole.

UN PARTENARIAT FORT – UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

- ⇒ Saint-Etienne Métropole
 - Accompagnement de l'établissement scolaire à la mise en place du projet
 - Animation des acteurs impliqués dans le processus
 - Proposition d'animations scolaires pédagogiques thématiques
 - Coordination

- ⇒ FRAPNA
 - Animation thématique devant élèves, enseignants et personnels de l'établissement
 - Appui dans la réalisation du diagnostic

- ⇒ Education Nationale
 - Formation pédagogique (sur temps de concertation d'équipe)
 - Participation à des temps de formation académique
 - Labellisation

UNE DÉMARCHE DE PROJET A PRÉPARER

● des étapes à respecter

- ▣ 1^{ère} étape : créer un comité de pilotage (conseil d'école)
- ▣ 2^{ème} étape : établir un état des lieux
- ▣ 3^{ème} étape : définir son plan d'actions et les indicateurs
- ▣ 4^{ème} étape : mettre en œuvre les actions
- ▣ 5^{ème} étape : faire le bilan de l'année écoulée

● les thèmes à développer : des actions à conduire

Afin de réaliser son projet « école éco-citoyenne et son quartier », l'école et son comité de pilotage devra :

► traiter sur 3 ans au minimum un des défis suivants :

- **La gestion de la ressource Eau,**
- **La réduction et le tri des Déchets,**
- **La préservation de la Biodiversité,**
- **La maîtrise de la consommation d'Energie,**

► mettre en œuvre, au sein de ces défis, des actions qui devront s'inscrire dans la durée :

- actions incontournables
- actions essentielles
- actions en lien avec le territoire.

Dans chacune de ces rubriques d'actions, Saint-Etienne Métropole a prédéfini une liste qui guide l'établissement dans le choix des actions à mettre à œuvre (cf. pages 4 et 5).

Eau



Les actions incontournables

- Connaître et suivre la consommation d'eau de l'école (relevé mensuel du compteur d'eau)
- Lutter contre le gaspillage de l'eau « à la source »
- Déverser l'eau souillée dans les bons réseaux de traitement de l'eau.



Les actions essentielles

- Informer sur l'ampleur des enjeux de l'eau sur la planète et les risques (rareté, inégalité, ...)
- Récupérer l'eau de pluie
- Boire l'eau du robinet (cantine, pique-nique, salle des enseignants, ...)
- Comprendre et connaître le cycle/circuit de l'eau dans sa commune et ou sur le bassin versant...
- Utiliser des produits non polluants pour l'eau.



Les actions en lien avec le territoire

- Découvrir in situ le rôle des milieux naturels (cours d'eau, ripisylve, source, zone humide...)
- Respecter la rivière et intervenir in situ (arrachage renouée, plantations, nettoyage des berges, ...)
- Organiser un événement pour l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement.

Déchets



Les actions incontournables

- Evaluer et réduire le volume des déchets produits à l'école (classe, cour, restaurant scolaire)
- Mettre en place le tri à l'école et dans les classes en respectant les consignes de tri.



Les actions essentielles

- Mettre en place un compostage au sein de l'école (déchets de restauration, goûter, déchets verts) afin de réduire la part organique de la poubelle présentée à la collecte
- Sensibiliser au lien entre la préservation de l'environnement et ce qui est consommé et jeté au sein de l'école
- Promouvoir l'éco-goûter (fruits, produits de saison et locaux, gâteaux maison, pain, afin de lutter contre le suremballage (sacs plastiques, compotes en tube, films plastiques biscuits).



Les actions en lien avec le territoire

- Connaître les dispositifs de tri existants dans le quartier (conteneur verre, déchetterie proche), les filières locales d'élimination et de valorisation des déchets
- Visiter le centre de tri et le centre d'enfouissement technique
- Organiser un événement pour l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement.

Biodiversité



Les actions incontournables

- Connaître la faune, la flore, les équilibres biologiques, le patrimoine naturel...
- Créer un espace support de la biodiversité (jardin, jachère fleurie, bassin, compost, hôtel à insectes, nichoirs, mangeoires, ...).



Les actions essentielles

- Mesurer la contribution des activités humaines localement (aménagement, infrastructures, urbanisation), sensibilisation du rôle des enfants
- Connaître les espèces animales et végétales du territoire (menacées, protégées, ou migratrices) et des moyens mis en œuvre pour les protéger localement (corridors, réserves naturelles)
- Découvrir les produits locaux, de saison et issus de l'agriculture biologique.



Les actions en lien avec le territoire

- Participer à l'entretien écologique des espaces verts de l'école ou de proximité (engrais naturel, désherbage manuel, arrosage eau de pluie, ...)
- Découvrir l'agriculture (les pratiques agroenvironnementales)
- Organiser un événement pour l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement.

Energies



Les actions incontournables

- Sensibiliser (élèves, instituteurs, parents, ...) aux modes de déplacements alternatifs à la voiture.
- Connaître les différentes sources d'énergie et réduire la facture énergétique de l'école.



Les actions essentielles

- Comprendre les impacts du réchauffement climatique
- Découvrir les différentes sources d'énergie (fossiles, renouvelables)
- Lancer un projet de mise en place d'un Plan de mobilité durable.



Les actions en lien avec le territoire

- Découverte de l'inter-modalité sur le territoire
- Familiariser les élèves avec les énergies renouvelables du territoire
- Calculer l'empreinte écologique des déplacements de chaque classe (éco-calculette ADEME)
- Organiser un événement pour l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement.

● Une communication à instaurer et entretenir

Tout au long du projet, il est important de communiquer en ciblant les temps forts pour valoriser les efforts des participants et le dynamisme de l'école.

Il est également nécessaire de conserver tous les articles de presse se rapportant au projet.

Le comité de pilotage doit veiller à ce que les résultats soient communiqués aux différents partenaires institutionnels (mairie, Saint Etienne Métropole, Education Nationale) et que les actions mises en place au sein de l'établissement soient mises en valeur auprès des autres acteurs du territoire (personnel administratif et de cantine, élèves, parents d'élèves, associations locales ...).

Saint-Etienne Métropole met à disposition les supports de communication de Saint-Etienne Métropole (notamment le site internet www.saint-etienne-metropole.fr) pour valoriser les actions mises en place par les écoles.

● Les engagements à tenir

Toute école élémentaire, quel que soit son nombre de classes, peut s'engager dans cette démarche, à condition que :

- l'ensemble de l'équipe pédagogique et tous les élèves soient mobilisés,
- le projet « école éco-citoyenne et son quartier » s'inscrive dans le projet d'école,
- l'établissement scolaire s'engage dans une démarche triennale.

L'établissement s'engage à :

- respecter les 5 étapes de la mise en œuvre de la démarche,
- communiquer sur le projet en y associant les partenaires,
- recevoir les membres du jury de labellisation pour leur faire découvrir les actions mises en œuvre,

Les classes de maternelle seront associées à la démarche dans les écoles primaires.



Année 1

- Rentrée scolaire 2017 : Dossier de candidature à l'appel à projet « Ecole écocitoyenne et son quartier » (ci-joint ou à télécharger sur www.lenumeriquealecole.fr)
- Mi-octobre 2017: Remise des dossiers de candidature à Saint-Etienne Métropole
- Fin octobre 2017 : Choix de 8 écoles
- Novembre 2017 – Mi-février 2018 : définition du projet collectif des écoles
- Fin février 2018 – Fin avril 2018 : animations thématiques
- Mai-juin 2018 : restitution des actions réalisées sur support numérique – choix des animations et des formations pour l'année suivante
- Candidature possible au label académique E3D à partir de la première année de la démarche.

Années 2 et 3

- Possibilité d'accompagnement par Saint-Etienne Métropole selon le projet d'actions déterminé l'année de démarrage
- Priorité sur l'attribution d'animations pédagogiques en lien avec le projet.

Extrait du Bulletin Officiel N° 5 du 29 janvier 2015

« Pour obtenir le label E3D, l'école ou l'établissement le sollicite auprès des autorités académiques.

Le dossier sera étudié par le comité académique d'éducation au développement durable, selon des modalités définies en fonction des réalités du niveau territorial, sous la responsabilité du coordonnateur académique de l'éducation au développement durable. Ce dossier comporte :

- la description de la démarche : elle s'appuie sur les enseignements et intègre l'activité et le fonctionnement de l'établissement ou de l'école dans leur ensemble ;
- les modalités de la mise en œuvre : la démarche doit prévoir une ouverture sur le contexte social, économique et environnemental de l'établissement ou de l'école ;
- l'intégration au projet d'école ou d'établissement ;
- la formalisation des partenariats ;
- l'état de la démarche : l'implantation, même modeste, du processus doit être sensible dès la première année de sa mise en œuvre ;
- le projet de communication sur la démarche.

On distinguera trois niveaux de labellisation E3D :

1 – Engagement de la démarche

- la démarche E3D prend explicitement en compte les relations entre l'environnement, la société, l'économie, voire d'autres dimensions, propre au développement durable ;
- la démarche E3D est présentée au conseil d'école ou d'administration pour être inscrite dans le projet de la structure scolaire ;
- le choix du ou des différents partenaires territoriaux a eu lieu en fonction de critères adaptés aux besoins de l'école ou de l'établissement. Le dialogue avec le ou les partenaires est engagé.

2 – Approfondissement

- formation progressive des personnels enseignants et d'encadrement de l'école ou de l'établissement au développement durable ;
- coordination interne de l'ensemble des activités ayant trait au développement durable (enseignements, les différents projets dont les ateliers scientifiques, sorties scolaires, classes vertes, etc.) ;
- émergence d'une culture commune avec les partenaires, qui se traduit dans le fonctionnement et les réalisations attachés au projet ;
- premières actions de valorisation et de communication.

3 – Déploiement

- modification globale du fonctionnement de l'école ou de l'établissement qui permet d'établir clairement la contribution de l'école ou de l'établissement à « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » ;
- montage d'actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs ;
- développement d'une éthique du développement durable propre à la structure impliqué, sous la forme, par exemple, de l'adhésion à une charte ;
- La stratégie de pérennisation est clairement énoncée.
- L'obtention de ce label ne constitue pas un aboutissement, mais elle est surtout la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Chaque école, chaque établissement, pourra ainsi s'engager dans une réflexion collective, qui permettra de motiver l'ensemble des personnels et d'intégrer les nouveaux arrivants, élèves, enseignants et personnels techniques, administratifs, d'encadrement, de santé et sociaux, de direction, dans une dynamique forte et évolutive. Aussi, l'attribution du label devra-t-elle être confirmée de façon régulière selon des modalités définies au niveau académique. »